Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_140-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-140

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE - CCAS

Mme Monique CAPITAINE, adjointe au Maire, expose :

La Ville de Concarneau a lancé une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1°et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, pour les besoins en prestations de services d'assurances.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Ville de Concarneau et son CCAS. La Ville de Concarneau, désignée coordonnateur du groupement, avait en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la Commande Publique. Cela pour aboutir à un choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur signera et notifiera les contrats. Pour ce qui le concerne, chaque membre suivra l'exécution des contrats.

La consultation est décomposée selon les 4 lots suivants :

- lot 1 « Assurances Dommages aux biens » (concerne la Ville et le CCAS) ;
- lot 2 « Assurance Responsabilité civile générale » (concerne la Ville et le CCAS) ;
- lot 3 « Assurance Flotte automobile » (concerne la Ville et le CCAS) ;
- lot 4 « Assurance Navigation » (concerne uniquement la Ville).

Les marchés seront conclus pour une durée de 4 ans maximum à compter du 1er janvier 2026 avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année notifiée par la partie en prenant l'initiative à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 4 mois.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_140-DE

La consultation a été lancée le 26 septembre 2025 (envoi en publicité au BOAMP et au JOUE). Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne le profil acheteur Mégalis le 29 septembre 2025. La date et l'heure limites de remise des offres étaient fixées au 5 novembre 2025 à 12 heures.
- Critères de sélection des candidatures : Les marchés étaient réservés aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances en vertu des articles L.310-1 et suivants et L.511-1 et suivants du Code des Assurances. Le recours à la technique de la co-assurance est admis ; il est à ce propos précisé que l'apériteur désigné dans l'acte d'engagement est le mandataire de l'ensemble des co-assureurs vis-à-vis de la personne responsable du marché. Il n'y a pas de solidarité entre les co-assureurs.
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir la société d'assurance candidate et l'intermédiaire qui la représente éventuellement, tels que par exemple :
- pour les intermédiaires en assurance, l'attestation d'inscription à l'ORIAS ;
- le pouvoir de la personne habilitée à engager la Société portant le risque, ou, s'il s'agit d'un Agent Général, une copie de son mandat.

- Critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	**Pondération**
1-Valeur technique	**60%**
2-Prix / Conditions financières	**40%**

Nombre d'offres remises dans les délais : 8, avec dans le détail
- Lot 1 « Assurance Dommages aux Biens » : 1 offre – Groupement TERRALIS UNDERWRITING (mandataire)-HISCOX ;
- Lot 2 « Assurance Responsabilité Civile Générale » : 3 offres – SMACL ASSURANCES / Groupement BUREAU EUROPEEN D'ASSISTANCE HOSPITALIERE (mandataire) - LLOYDS INSURANCE COMPANY - TOKIO MARINE - MUTUAIDE ASSISTANCE / Groupement PARIS NORD ASSURANCE (mandataire) / AREAS DOMMAGES ;
- Lot 3 « Assurance Flotte Automobile » : 2 offres - SMACL ASSURANCES / Groupement LES ASSURANCES TERRITORIALES (mandataire) - BALCIA INSURANCE ;
- Lot 4 « Assurance Navigation » : 2 offres - Groupement LES ASSURANCES TERRITORIALES mandataire) - BALCIA INSURANCE / Groupement CAP MARINE SIACI SAINT HONORE (mandataire) - MSIG INSURANCE SE - HELVETIA ASSURANCE - HDI GLOBAL SPECIALITY - XL INSURANCE COMPANY - ERGO VERSICHERUNG - GENERALI IARD.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 novembre 2025. Après avoir déclaré irrecevable l'unique candidature reçue pour le lot 1 « Assurance Dommages aux biens », et décidé la relance de ce lot sous forme de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, les classements pour les autres lots, après application des critères, sont les suivants :
Pour le lot 2 « Assurance Responsabilité Civile Générale » :

Entreprises	Note Valeur Technique / 60	Note Prix / 40	Note globale / 100	Classement
BEAC / LLOYD'S	56.70	40	96.70	1
SMACL	54.90	29.06	83.96	3
PNAS / AREAS	58.50	37.48	95.98	2

Ce classement a été établi en retenant la Garantie Optionnelle GC1 « indemnités contractuelles enfants confiés » pour la Ville et la Garantie Optionnelle GC2 « Assistance / rapatriement » pour la Ville.
La Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2025, a attribué le lot 2 « Assurance Responsabilité Civile Générale » au groupement BEAC/LLOYD'S pour un montant annuel de 19 489,75 €.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_140-DE

Pour le lot 3 « Assurance Flotte Automobile » :

Entreprises	Note Valeur Technique / 60	Note Prix / 40	Note globale / 100	Classement
BALCIA / ASTER	59.40	40	99.40	1
SMACL	53.70	27.20	80.90	2

Ce classement a été établi en retenant la Garantie Optionnelle GC1 « Préposés en mission » pour la Ville et pour le CCAS et la Garantie Optionnelle GC2 « Bris de glace » pour le CCAS.
La Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2025, a attribué le lot 3 « Assurance Flotte Automobile » au groupement BALCIA/ASTER pour un montant annuel de 38 894,25 €.
Pour le lot 4 « Assurance Navigation » :

Entreprises	Note Valeur Technique / 60	Note Prix / 40	Note globale / 100	Classement
BALCIA / ASTER	58.50	14.68	72.68	2
CAP MARINE / SIACI	57.00	40	97.00	1

La Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2025, a attribué le lot 4 « Assurance Navigation » au groupement CAP MARINE / SIACI pour un montant annuel de 12 208,80 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **24 voix POUR**
8 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM. LE DOZE, LANG)
(Mme RENAULT, MM. LE BRAS, HUARD)
M. LE BON s'étant absenté au moment du vote

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces marchés de prestations de services d'assurances et à les notifier au groupement BEAC/LLOYD'S pour le lot 2, au groupement BALCIA/ASTER pour le lot 2 et au groupement CAP MARINE/SIACI.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU